

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Berger
Levrault

Tarifs à com. Publié le 11/06/2026

QF 0	ID : 070-200041853-20260609-D612026-DE		
inf ou égal à 995	entre 996 et 1300	entre 1301 et 1500	sup à 1501

Restauration scolaire (forfait qui ne peut être dissocié à la facturation)

Repas

frais de garde (1h30)

Total temps méridien

1.00 €	4.16 €	4.27 €	4.47 €
2.31 €	2.56 €	2.72 €	2.87 €
3.31 €	6.72 €	6.98 €	7.35 €

Accueil périscolaire du matin à partir de 7h30

frais de garde (tarification à la 1/2h)

0.77 €	0.85 €	0.91 €	0.96 €
--------	--------	--------	--------

Accueil périscolaire soir jusqu'à 18h30

frais de garde (tarification à la 1/2h)

pénalité - frais de garde au-delà de 18h30 (tarification au 1/4h)

0.77 €	0.85 €	0.91 €	0.96 €
5.00 €	5.00 €	5.00 €	5.00 €

Goûter

0.39 €	0.44 €	0.50 €	0.55 €
--------	--------	--------	--------

Mercredi loisirs et extrascolaire et secteur jeunes

Demi-journée sans repas Matin de 7h30 à 12h15 ou après-midi de 13h30 à 18h30

5.61 €	6.12 €	6.63 €	7.14 €
--------	--------	--------	--------

Demi-journée avec repas Matin de 7h30 à 13h30 ou après-midi de 13h30 à 18h30

journée sans repas (tps de garde mini 7h - max 11h)

journée avec repas (tps de garde mini 7h - max 11h)

journée avec pique-nique fourni par les parents

9.77 €	10.28 €	10.90 €	11.61 €
10.20 €	11.22 €	12.24 €	14.28 €
14.36 €	15.38 €	16.51 €	18.76 €
11.00 €	12.00 €	13.00 €	15.00 €

Suppléments activités extrascolaires

Plus-value intervenant extérieur sur site

Plus- value sortie avec transport sans entrée

Plus- value sortie avec transport avec entrée

2.10 €	3.15 €	3.30 €	4.20 €
5.50 €	6.60 €	7.00 €	7.70 €
9.90 €	11.00 €	11.50 €	13.20 €

Mini-camp – tarif journée (journée + repas midi et soir+ nuitée)

27.50 €	33.00 €	38.50 €	44.00 €
---------	---------	---------	---------

Tarif adulte liaison froide

7.00 €

Tarif adulte liaison chaude

8.20 €

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 38 Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé au registre tous les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Présidente
Sabrina Flebrot



Pour copie conforme du caractère exécutoire de la présente délibération en Préfecture de Haute-Saône.
Publication ou notification du 11/06/2026.

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS de MONTBOZON ET DU CHANOIS**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts, au siège de la Communauté de Communes à Montbozon, sous la présidence de Mme Sabrina FLEUROT, Présidente.

Nombre de délégués titulaires : 39
Ont pris part à la délibération : 38 (36 présents et 2 procurations)
Date de la convocation : 02/06/2026

Présents titulaires ou suppléants ayant droit de vote et pouvoirs :

Sébastien THOMAS (suppléant de Jérémie DENOIX) (Authoison), Christophe GRANGEOT (Beaumotte-Aubertans), Rachel BORGIO (Beaumotte-Aubertans), Christian DESTRAZ (Beaumotte-Aubertans), Estelle GOUX (Besnans), Fabrice SOMMER (Bouhans-lès-Montbozon), Etienne MOUGIN (Cenans), Yohann SUCHET (Chassey-lès-Montbozon), Pascal CLOCHEY (Cognières), Frédéric WEBER (Dampierre-sur-Linotte), Hubert BRUN ((Dampierre-sur-Linotte), Agnès FIGARD (absente pouvoir à H. BRUN) (Dampierre-sur-Linotte), Claire CASTALAN (Dampierre-sur-Linotte), Pierre-Henri FERBER (La Demie), Denis PAGEAUX (Échenoz-le-Sec), Matthieu GANNARD (Filain), Edwige EME (Fontenois-lès-Montbozon), Serge SADOWSKI (Larians-et-Munans), Guillaume BLONDEL-GABORIEAU (Loulans-Verchamp), Florence LONGERON (Loulans-Verchamp), Fabrice SCHUMACHER (Le Magnoray), Pascal MARILLY (Maussans), Michel VUILLERMINAZ (Montbozon), Corinne URLACHER (Montbozon), Emmanuel TRIMAILLE (Montbozon), Sabrina FLEUROT (Neurey-lès-la-Demie), Adeline MOINE (absente pouvoir à S. FLEUROT) (Neurey-lès-la-Demie), Emmanuel BELIN (suppléant de JP. RIVIERE) (Ormenans), Michel CISLAGHI (Roche-sur-Linotte-et-Sorans-les-Cordiers), Christian MOREL (Thieffrans), Dimitri GURI (Thiénans), Frédéric GUILLAUME (Vallerois-Lorioz), Catherine DERIOT (Vallerois-Lorioz), Didier VITREY (Vellefaux), Fabrice ROCHE (Vellefaux), Florence NONNOTTE (Vellefaux), Marie-Claude MOUGIN (Villers-Pater), Jean-Claude ABRECHT (Vy-lès-Filain)

Suppléants présents ne participant pas aux votes : Michaël NURDIN (Besnans), Nadia GENTY (Bouhans-lès-Montbozon), Maxime CARTIER (Cenans), Benjamin MICHEL (Cognières), Elodie PETETIN (Villers-Pater), Dominique AMIOT (Vy-lès-Filain)

Absents et excusés : Jérémie DENOIX, représenté par son suppléant (Authoison), Nicolas PELCY (La Barre), Agnès FIGARD (pouvoir à H. BRUN) (Dampierre-sur-Linotte), Adeline MOINE (pouvoir à S. FLEUROT) (Neurey-lès-la-Demie), Jean-Paul RIVIERE, représenté par son suppléant (Ormenans),

Secrétaire de séance : Jean-Claude ABRECHT

Tarification des services aux familles concernant les accueils périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : Denis PAGEAUX

Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire, le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur l'évolution des tarifs concernant les services périscolaires (accueil du matin, du temps méridien, du soir et du mercredi) et extrascolaires (accueil de loisirs les vacances scolaires).

Évolution des tarifs

Il est proposé dans le cadre de la politique tarifaire de la Communauté de Communes de prendre en compte les éléments suivants pour l'évolution des tarifs :

- Inflation : sur un an, les prix à la consommation ont augmenté de 2,2% en avril 2026 selon l'INSEE,
- L'augmentation pratiquée par notre prestataire de restauration suite au renouvellement du marché au 1^{er} août 2026 (coût repas livré par les cuisines de Villersexel à 4.37 € en liaison froide + 4%).

Il est précisé que la politique tarifaire de la Communauté de communes, basée sur les tarifs progressifs tient compte des revenus.

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix exprimées :

- fixe les tarifs applicables dans le cadre du règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et restauration à compter du 1^{er} septembre 2026 à :